

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-157 du 30 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – V. CERF (CROISILLES) – M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. Ph. DERUY (AYETTE) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Ph. GORGUET (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – G. CUVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – B. BRONNIART (BERTINCOURT) – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. CODEVELLE (BERTINCOURT) – P. COLLE (BUCQUOY) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) - P. VISENTIN (CHERISY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – H. COPIN (GOMIECOURT) – J.-L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – J.-F. DERCOURT (MARTINPUICH) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – D. BEDU (RUYAULCOURT) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ.

**Objet : O.P.A.H. de BERTINCOURT – Avenant au contrat d'animation
Extension de l'action sur l'ensemble du territoire**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la conduite sur le périmètre de l'ancienne intercommunalité du canton de Bertincourt d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Monsieur le Président rappelle les critères d'éligibilité des pétitionnaires propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire concerné et les objectifs fixés en partenariat avec les services de l'Etat en termes de dossiers subventionnés.

Monsieur le Président précise qu'après deux ans d'animation, le nombre de dossiers est largement en retrait par rapport aux projections affichées au départ de cette opération dans chaque objectif identifié.

Monsieur le Président rappelle également la démarche initiée par la collectivité visant à étendre le dispositif d'amélioration de l'habitat et plus particulièrement de lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Monsieur le Président précise que cette réflexion a reçu un avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de la réunion du 18 septembre 2014 suite au dossier de pré-diagnostic présenté par la collectivité.

Monsieur le Président indique également qu'à cette occasion les services de l'Etat ont accepté d'étendre le bénéfice des crédits inscrits au titre de l'OPAH de Bertincourt aux dossiers venant des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs issus des autres communes du territoire.

Monsieur le Président expose ensuite que le Cabinet CITEMETRIE a été chargé d'assurer l'animation de cette opération en tenant des permanences et en instruisant les dossiers des pétitionnaires en vue de leur agrément et financement au titre des crédits inscrits.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant technique nécessité par la redéfinition de la tenue de permanences à destination des habitants du territoire et leur redéploiement sur les sites administratifs de Croisilles et de Bapaume pour la suite de cette opération. Les permanences hebdomadaires seront donc réparties entre les trois sites de la structure sans surcoût par rapport au contrat initial de cette prestation d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les conclusions de la commission locale d'amélioration de l'habitat,
- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre l'extension de l'opération d'amélioration de l'habitat en lançant une étude pré-opérationnelle en vue d'aboutir au dépôt d'un dossier administratif de candidature à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- d'approuver l'extension de l'action de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Bertincourt sur l'ensemble du périmètre communautaire jusqu'à la fin de cette opération,
- d'approuver le redéploiement des permanences tenues hebdomadairement par le Cabinet CITEMETRIE en charge de l'animation de cette opération et de l'instruction des dossiers présentés par les pétitionnaires, propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants,
- d'approuver l'avenant technique devant intervenir entre la collectivité et le Cabinet CITEMETRIE pour entériner cette modification au marché de prestations passé avec le Cabinet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

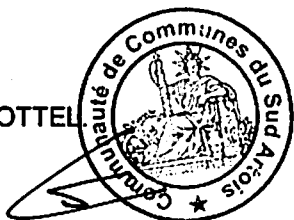
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 30 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 30 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 30 Septembre 2014 et transmission
en Préfecture le 30 Septembre 2014

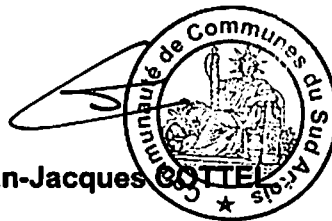
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2014-157 - 30/09/2014
OPAH BERTINCOURT

